

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU

Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER

Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU

Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **08 - RESIDENCE AUTONOMIE « LES LAVANDIERES » - TARIFS 2024 -**
Rapporteur : Christophe HOGARD

Par délibération du 17 octobre 2023, le conseil d'administration du CCAS de Saint Paul en Pareds a validé les tarifs 2024 relatifs aux montants des prestations proposées aux résidents ainsi que les tarifs applicables aux personnes extérieures souhaitant prendre leurs repas à la résidence autonomie « Les Lavandières ».

Suite au transfert de la résidence autonomie « Les Lavandières » du CCAS de Saint Paul en Pareds vers le CIAS du Pays des Herbiers, il convient que le conseil d'administration du CIAS valide les tarifs proposés ci-dessous :



Département de la Vendée

TARIFS 2024		
	Logements type T1 Bis n°1 à 16 et 18 à 23 (32.5 m²)	Logement type T1 Bis n°17 (36.90m²)
LOYER MENSUEL par logement	608,70€ (588,12€ en 2023)	710,85€ (686,81€ en 2023)
SERVICES COMMUNS par personne	637,00€ (606,33€ en 2023)	
ENTRETIEN DU LINGE par personne et par semaine	8,90€ (idem 2023)	
PRIX DES REPAS	Petit déjeuner	3,30€ (idem 2023)
	Déjeuner	9,80€ (idem 2023)
	Dîner	4,30€ (idem 2023)
TARIF JOURNALIER applicable aux résidents admis à l'aide sociale	Selon notification du Conseil Départemental à recevoir	

TARIFS 2024 REPAS INVITES	
Petit déjeuner	5,00€ (idem 2023)
Déjeuner	10,50€ (idem 2023)
Dîner	6,00€ (idem 2023)

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir valider, pour l'année 2024, les tarifs indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,

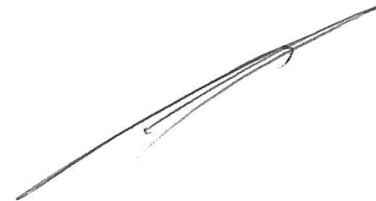
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,

Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**

Transmis en Préfecture le : **14 DEC. 2023**

